

## **Assemblée générale de l'ANMAM Samedi 18 Janvier 2020 au CNSMDL à LYON**

### **Personnes présentes :**

**Danièle Clémot** : membre du collège (secrétariat, site internet). *CRD Villeurbanne, accompagnatrice et professeure d'acct, coordinatrice dpt acct*  
**Marie Duinat** : membre du collège *CRD Valence, accompagnatrice et professeure d'accompagnement*  
**Chloé Elasmir** : *Accompagnatrice freelance*  
**Jahye Euh** : *CNSMDL Accompagnatrice*  
**Claire Forin** : *CRR Chalon-sur-Saône ,accompagnatrice*  
**Catherine Goubin** : membre du collège *CNSMDL, CRR Chambéry Accompagnatrice danse, professeure d'acct danse*  
**Namiko Magari** : *CRR Dijon, ESM Bourgogne Franche-Comté, accompagnatrice*  
**Isabelle Mambour** : membre du collège *CRR 93, accompagnatrice*  
**Luce Marliac** : membre du collège *CRR Rennes, accompagnatrice et professeure d'accompagnement coordinatrice dpt acct*  
**Catherine Marruedo – Vernay** : membre du collège (trésorerie) *CRR Lyon, accompagnatrice.*  
**Christophe Petit** : membre actif *CRI Pays Roussillonnais Accompagnateur danse*  
**Odile Ramillon-Levisage** : *CRR Dijon, ESM Bourgogne Franche- Comté, accompagnatrice*  
**Laure Zehmann - Lavignolle** : *CRR Lyon, CNSMDL accompagnatrice*

Excusée : **Dominique Alibert** : membre du collège. *CRR St Etienne, accompagnatrice danse et FM danseurs, professeure d'acct danse*  
Secrétaires de séance : Catherine Goubin, Catherine Marruedo - Vernay

### **I - Rapport moral par D.Clémot**

L'association fête cette année ses 20 ans d'existence. Cela est l'occasion d'effectuer un bilan du chemin qui a été parcouru et des chantiers qui ont été menés. Où en est l'association, pourquoi a -t- elle été créée ? Le contexte est -il le même aujourd'hui ? Notre mission principale est d'être un lieu d'échanges et de débats. Il nous faut sans doute trouver un moyen pour initier et mieux partager ces échanges. Les journées-débat que nous avons pu organiser en font partie, mais il faudrait arriver à trouver des moments de partage et d'échanges en dehors de ces grosses journées. Le site peut en être un outil. Le projet d'organisation d'une journée spécifique à l'occasion de nos 20 ans, qui a plusieurs fois été évoqué, peut - être une belle occasion pour ce bilan et permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives.

**Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

### **II- Rapport d'activités**

- D. Clémot fait un point sur la date choisie de l'AG.

Celle-ci a souvent changé : elle était dans un premier temps en début d'année scolaire. Pour être en cohérence avec le calendrier de la trésorerie, il a été choisi de se baser sur l'année civile, mais il est nécessaire de l'organiser dès le mois de **Janvier** et non à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre scolaire comme cela a pu être le cas.

Cela crée une confusion.

Nécessité de se baser sur l'année civile pour la trésorerie

Clarification de la période d'adhésion

Clarification de l'accès aux pages réservées du site qui est relié avec la mise à jour des cotisations.

-a) Point à propos de la liste d'aptitude PEA accompagnateur musique et danse (octobre 2019) par L.Marliac

C'est un dossier en cours depuis 1999, d'une manière générale, il permet de « prendre le pouls » de la reconnaissance du rôle de l'accompagnateur ainsi que de ses compétences et de ses missions.

- **Nombre élevé reçus sur liste d'aptitude : 29**

23 sur liste externe ; 7 sur liste interne ; (une personne reçue sur les deux)

Ce nombre élevé vient après des promotions également fournies en 2017 (17, examen professionnel), 2013 (26)

Question : l'heure étant plutôt aux restrictions budgétaires, et au nombre de PEA en baisse (prévu dans les réformes ministérielles), ne risque -t-on pas d'avoir beaucoup d'espoirs déçus ?

Cela dit, nous exprimions déjà cette crainte pour les concours précédents, la réalité avait été plus optimiste...

- **Sur 29 reçus, 1 seul dans la spécificité accompagnement danse :**

Formation insuffisante des candidats se présentant dans cette spécificité ? ou Jury non ouvert à cette spécificité ?

- **Nombre important de reçus sur la liste externe**

Or une seule formation au CA, au CNSM de Lyon ; de plus cette formation est plutôt tournée vers le CA enseignement de l'accompagnement, et non le CA accompagnateur.

On peut donc supposer que les candidats se présentant par cette voie ont eu recours à la commission d'équivalence, et ont fait valoir des diplômes étrangers, ou des acquis d'expérience (l'enquête auprès des personnes le dira).

- **Établissements concernés par ces « reçus » : CRR en majorité, mais également établissements de moyenne et petite taille (CRD et CRC)**

Par la taille :

15 CRR : Angers, Avignon, Brest, Caen, Cergy-Pontoise, Créteil, Dijon, Lyon, Montpellier, Nancy, Nice, St Maur, Strasbourg, Toulon, Toulouse

4 CRD : Alençon, Montreuil, Pantin, St Nazaire

5 CRC : Annemasse, Châlons-en-Champagne, Chelles, Pamiers (près de Toulouse), St Denis

Cas spécial : Ville de Paris (non reliée à la Fonction Publique Territoriale)

Établissements avec plusieurs lauréats : Avignon (3), St Maur (2)

#### Localisation géographique

Région parisienne : Cergy-Pontoise, Chelles, Créteil, Montreuil, Pantin, St Denis, St Maur

Région lyonnaise : Lyon

Ouest : Alençon, Angers, Brest, Caen, St Nazaire

Est : Annemasse, Châlons-en-Champagne, Dijon, Nancy, Strasbourg

Sud : Avignon, Montpellier, Nice, Pamiers (près de Toulouse), Toulon, Toulouse

- **Quelques oppositions déjà perçues**

Il est trop tôt pour avoir pu joindre tous les reçus et savoir s'ils pourront concrètement faire valider leur PEA dans leur collectivité. Néanmoins quelques oppositions déjà perçues :

« Nous n'avons pas l'habitude de considérer qu'un accompagnateur puisse atteindre le niveau PEA » (NB le CRR en question ne comporte aucun PEA accompagnateur)

« Je n'envisage pas, en tant que directeur, qu'un accompagnateur puisse avoir un statut supérieur à un enseignant instrument »

C.Elasmar : De quelle liste s'agit-il ? Des accompagnateurs, des professeurs d'accompagnement ?

Il y a aujourd'hui d'autres voies d'accès au grade de PEA que le CA. (commissions de validation des acquis VAE, diplômes étrangers...)

M.Duinat : Le statut de PEA et celui des enseignants en général, ne risque-t-il pas d'être remis en cause ?

#### b) Point sur mise à jour enquête Accompagnement et Enseignement Supérieur

En préparation de la journée débat de Décembre 2017 au Cefedem de Lyon, l'Annam avait entamé un recensement des formations supérieures à l'accompagnement (De, CA, Master, DNSPM...) Cela répondait entre autres, au manque de document officiel récapitulatif des formations proposées au niveau national.

Cette offre étant aussi en constante évolution, cela rend difficile l'actualisation d'un document général.

L.Marliac présente le travail actuel :

En 2019, l'Annam a entrepris un gros travail de collecte sur ces offres de formations. (voir CR 2019). Cela a abouti en avril 2019 à la confection de documents à la fois factuels et de réflexion :

- 2 tableaux (l'un **général musique et danse**, le deuxième spécifique **danse**) regroupant des données précises sur conditions d'entrée (limites d'âge, épreuves d'entrée), descriptions des cursus, existence DNSPM ou non, DE indépendant ou lié à un DNSPM, liens vers des maquettes et fiches techniques, noms des équipes enseignantes, ébauches de statistiques, master.
- Analyse synthétique soulevant notamment la question des conséquences des conditions d'entrée et des cursus sur le profil des accompagnateurs formés

Ces documents en cours de réactualisation pourront être diffusés sur notre site.

Ils seront proposés sous deux formes :

- Simplifiée, en accès libre.
- Avec l'ensemble des données, dans l'espace réservé adhérents.

La diffusion de ce document notamment aux directeurs de structures n'est pas validée ou alors dans sa version simplifiée Cela reste encore à débattre.

D'une manière concomitante, nous sommes en train de travailler à la mise à jour 2020, d'autant plus que la période de début d'année civile correspond en général aux périodes d'inscription aux concours d'entrée de ces établissements supérieurs.

#### **Mise à jour :**

La mise à jour est réalisée à environ la moitié, à nouveau par examen des sites, et entretien auprès des contacts dans chaque établissement. Il semblerait que la situation ait évolué certes, mais moins que ce que nous supposions l'an dernier. Les changements semblent plus mineurs (changements d'assistants enseignants par exemple) que de fond, sauf pour l'accompagnement danse qui semble fragilisé.

#### Changements conséquents constatés dès à présent :

**En positif :** redémarrage officiel du DNSPM accompagnement musique à Aubervilliers (Pôle 93)

**A l'inverse,** cursus DE en pause à Toulouse (il est prévu de redémarrer en 2021) pour tous les instruments, et toutes les voies d'accès (DE Post-DEM, DE en accès direct, DE en Formation continue, DE en VAE).

Ceci impacte l'accompagnement **musique**, mais encore plus l'accompagnement **danse**, pour lequel le Pôle de Toulouse offrait une formation répertoriée comme particulièrement solide et diversifiée (la seule structure offrant un cursus spécifique accompagnement danse pour les percussions par exemple).

L'accompagnement danse est ainsi fragilisé cette année, car les formations à Bordeaux, Aix apparaissent toujours très floues. La seule formation solide est offerte au CNSMD de Paris, mais en n'étant pas reliée à un parcours DE....

Malgré tout, un espoir : il est question de la création d'un DNSPM accompagnement chorégraphique au CNSMD de Lyon, relié au département danse.

Des statistiques sur le nombre des étudiants pourraient être rajoutées sur les documents.

### c) Réformes en cours : réunion 23 septembre 2019 Direction générale de la création artistique

« Evolution des critères de classement des conservatoires et étude d'impact »

D.Clémot revient sur la troisième réunion de septembre 2019 où elle représentait l'Anmam et qui faisait suite aux 2 réunions précédentes de 2018 sur les réformes en cours (voir CR 2019) :

Extrait de l'invitation de Juillet 2019 :

« Dans la droite ligne de l'audition au Sénat qui a eu lieu le 13 février 2019, le groupe de travail conservatoire du Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel du 14 juin 2019 a acté le principe et la méthodologie de révision de la procédure et des critères de classement. Le principe d'une étude d'impact a été acté. Elle visera à mesurer les effets et la mise en cohérence des nouveaux critères avec les grandes orientations de politiques publiques dans les conservatoires classés (CRC, CRD et CRR) sous réserve de l'accord des collectivités territoriales en **Normandie, en Aveyron, dans le Jura, les Landes, les territoires de Saint Omer, Toulon, Strasbourg et la Réunion**.  
D'ici la mi-juillet, les services déconcentrés de l'Etat en DRAC prendront attache avec chaque territoire pressenti pour valider ou non la participation de collectivités.

Le calendrier et la méthodologie proposés sont les suivants :

1. Septembre 2019 : mise en place d'une enquête en ligne par le Ministère de la Culture (DGCA) à destination des conservatoires classés des territoires volontaires pour l'expérimentation
2. Automne 2019 : réunions de travail avec le CCTDC, les associations professionnelles et organisations syndicales
3. Novembre-Janvier : des rencontres sur site auront lieu, réunissant les professionnels des conservatoires, leurs représentants au sein des organisations syndicales, des représentants d'associations, les collectivités territoriales et les services de la DRAC et de la DGCA, garants de la mise en place de l'étude et de son déroulement.
4. En février 2020, les résultats de l'étude seront rendus publics par le Ministère de la Culture.

A l'issue de cette étude dans les territoires concernés, et en fonction des résultats, la mise en œuvre effective de cette révision sera ou non étendue à l'ensemble du territoire national courant 2020. »

#### **Etaient présents à cette réunion :**

- représentants du Ministère de la culture : collège inspecteurs musique, danse, théâtre, Drac...
- plusieurs organisations syndicales SNEA UNSA ; SNM FO ; SNAM CGT ; CFTC ; SPEDIC
- plusieurs associations nationales d'enseignants dont l'Anmam

Textes envoyés : nouveaux critères de classements des établissements, (critères communs et par spécialité : musique, danse, théâtre) futur diplôme national.

#### **Remarques générales :**

- A été relevée la difficulté à créer une réelle concertation au sein des associations en raison des délais trop courts (textes envoyés en Juillet pour septembre) Délais de mise en place de la réforme et des retours sur l'étude d'impact trop courts. Cela paraît difficile que tout soit mis en place pour 2020
- Concernant le questionnaire : « Que veut-on vraiment recenser ? Cela paraît compliqué sur une année scolaire incomplète » (D'ailleurs l'échéancier proposé ci-dessus est déjà dépassé)
- Plusieurs associations ont regretté que leurs propositions de 2018 n'aient pas été retenues dans les nouveaux documents de travail de 2019.

#### a) Concernant les critères de classement

Il y aurait un seul critère de certification : l'établissement certifié doit obligatoirement proposer au moins deux disciplines entre musique, danse et théâtre quelque soit sa taille (en rajoutant les marionnettes et les arts du cirque à condition d'avoir du théâtre pour le 1<sup>er</sup> et la danse pour le 2<sup>ème</sup>)... Il n'y a plus obligation à proposer 3 disciplines

Cela suscite une inquiétude pour les disciplines théâtre et danse : l'obligation qui existait jusqu'à présent de proposer ces 3 disciplines dans les CRR et CRD, a contribué à leur développement au sein des établissements d'enseignement artistique.

De même, les plus petites structures (type CRC) risquent de ne pouvoir obtenir cet agrément. Pour rappel, aucune aide financière de l'état n'est prévue pour accéder aux critères de classements.

La labellisation étant en lien avec la taille de la ville, on accentue les inégalités sur le territoire.

Il sera donné sans limitation dans le temps (contrairement à aujourd'hui)

#### b) Concernant les cadres d'emploi :

Il n'y aura plus d'obligation de proposer un PEA par discipline : 80% pour les plus grosses structures (type CRR) et seulement 50% pour les ex CRD

Cela va induire à terme une réduction du nombre de PTEA dans les établissements. Cela semble contradictoire avec le grand nombre de reçus toutes disciplines confondues sur les dernières listes d'aptitude.

L'argument pour compenser le manque de cadre PTEA dans une discipline est la proposition de mise en réseau. Il est précisé que les trajets ne devront pas dépasser 45mn : mais qui les prend en charge, les familles ? Cela induit des trajets souvent difficiles pour les élèves.

#### c) Pourquoi cette réforme ? Concernant le changement de nom des établissements

Il y aurait un manque de lisibilité sur les classements CRR, CRD (cela pourrait supposer un financement Région d'un côté, département de l'autre ce qui n'est pas le cas)

Il y a un réel désengagement financier de l'état mais il y a tout de même un résidu d'environ 12Million d'€ dont l'attribution est aujourd'hui opaque. Certains CRR qui en bénéficient sont plus petits ou ne répondent pas nécessairement aux critères que certains CRD.

Il s'agit de proposer une redistribution sous d'autres critères (présence de Cham ?)

d) Mesures de « déconcentration » des DRAC :

Environ 60 mesures de déconcentration sont mises en place en direction des DRAC

Jusqu'à présent les classements étaient attribués par les inspecteurs, mais leur nombre est en constante diminution. L'état souhaite encore diminuer leur nombre

Ce seraient les DRAC qui attribueraient les certifications de classements sur dossier, et **sans limitation dans le temps**.

Liste à jour des régions impliquées dans l'étude de la réforme. Elles ont été choisies pour leur diversité :

*En Normandie : 16 CRC – 7 CRD – 2 CRR - 34 communes A la Réunion : 1 CRR - 4 communes*

*Dans le département de l'Aveyron : 1 CRD - 18 communes ; Dans le département du Jura : 2 CRC et 1 CRD - 5 communes*

*Dans le département des Landes : 1 CRD - 16 communes*

*L'agglomération de Saint Omer : 1 CRD – 12 communes ; L'agglomération toulonnaise : 1CRR– 15 communes*

**Ils sont désormais dans la phase des entretiens sur sites**. Le principe retenu est celui d'entretiens en petits groupes permettant d'entendre aussi bien les directions et responsables de départements que les enseignants, les élus mais aussi les techniciens des collectivités. Pour les enseignants le choix a été fait d'organiser des rencontres par spécialité. Ces entretiens seront conduits par l'inspection de la création artistique avec l'appui des DRAC et du bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles.

e) Quid d'un « Diplôme National » ?

Il y a beaucoup d'interrogations quant à sa place par rapport au DEM La loi LCAP (sur les classes prépas) induit sa suppression.

Ce nouveau diplôme serait un diplôme amateur

f) Organisation des classes préparatoires

Le temps de cours (1h30 pour certaines classes prépas au lieu d'une heure pour les anciens « perfectionnement » ou cursus DEM selon les choix de l'établissement) doit parfois être compté en heure supplémentaire

Pour les accompagnateurs, rien n'est particulièrement prévu Ces missions doivent se rajouter à celles déjà existantes.

C.Forin : CRR Chalonsur Saône, premier conservatoire avec des classes prépas, "Passionnant mais qui coutent beaucoup financièrement et essouffent les gens. L'équipe de direction est exsangue !"

**Remarques plus spécifiques concernant l'accompagnement :**

1) **Le travail avec accompagnateur** n'est mentionné que sur le document « proposition de nouveaux critères de certification pour la danse » et pour les établissements habilités à délivrer le diplôme national mais il est complètement omis sur le document concernant les critères musique.

Cela nous paraît d'autant plus préjudiciable, que lors de l'élaboration des textes concernant le DNOP, ce travail était bien précisé et rendu obligatoire dans le cadre du CEPI. Ce travail existe déjà même dans les petites structures type CRC, et devrait au moins figurer dans les textes d'habilitation au futur diplôme national.

2) **Enseignement de l'accompagnement**

Il n'est mentionné que pour les plus grosses structures type CRR et ne tient pas compte des évolutions existantes et notamment de la place de l'initiation à l'accompagnement

C'est pourquoi nous avons demandé que le **travail avec accompagnateur** et la **diversification des cursus d'accompagnement** apparaissent de manière claire et lisible dans les nouveaux textes.

Plusieurs questionnements : Quel avenir pour la culture et de la DGCA ? Y-a-t-il un risque de privatisation du ministère de la culture ? Cette question entraîne d'autres : Que se passera-t-il si la DGCA n'existe plus ? Les enseignants artistiques devront-ils sortir de la Fonction Publique Territoriale ? Création d'une Direction de l'Enseignement Spécialisé ?

**Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité**

**III- Rapport financier** par Catherine Marruedo – Vernay

La situation financière de l'association est stable

Au 31 décembre 2019, les comptes présentent les soldes suivants :

Compte courant : 4092,71

Livret Bleu Associatif : 1168,10 (dont 8,69 d'intérêts)

Il est rappelé que l'adhésion est valable pour l'année civile ; elle permet l'accès aux pages réservées de notre site (code d'accès fournis par l'ANMAM) et de figurer dans nos listes de communication par mail. Elle permet également de participer valablement aux délibérations de l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter.

C. Marruedo -Vernay revient sur les dépenses :

L'organisation d'une 2<sup>ème</sup> réunion de collège dans l'année, entraîne trop de frais de déplacements. Cela serait possible avec plus d'adhérents. Il faut revenir à des réunions skype ou autres. Comment motiver de nouvelles adhésions ?

**Le rapport financier est approuvé à l'unanimité et quitus est donné à la trésorière.**

## **IV- Elections**

Avant de procéder au renouvellement, chaque membre du collège se présente et indique s'il souhaite ou non continuer. Suite à de gros problèmes de connexion internet à son domicile, C.Goubin souhaite se retirer du collège mais rester membre actif.

Election des **membres du collège**. 6 personnes se présentent :

Dominique Alibert, Danièle Clénot (*en charge du site, du secrétariat et de l'organisation générale*), Marie Duinat, Isabelle Mambour, Luce Marliac, Catherine Marruedo -Vernay (*en charge de la trésorerie+ aide au secrétariat*).

Elles sont élues à l'unanimité présente et représentée

Membres actifs :

Chloé Elasmarr, Claire Forin, Catherine Goubin, Namiko Magari, Christophe Petit, Odile Ramillon – Levisage, Laure Zehmann Lavignolle.

Membre d'honneur :

Michel Tranchant

## **V- Objectifs**

Site internet :

D. Clénot revient sur les problèmes techniques, aujourd'hui résolus, qu'elle a rencontré avec le site pendant le dernier trimestre 2019 et explique quelles mises à jour seront nécessaires pour qu'il soit plus attractif. C'est, en effet, le moyen privilégié de toucher le plus grand nombre possible de gens. Il y a beaucoup d'informations à réactualiser, notamment en ce qui concerne les formations à l'accompagnement C'est un gros chantier qui nécessite du temps pour récolter les données. Mentionner aussi ce qui est obsolète et à supprimer. La mise en forme de cette page serait également à revoir pour plus de lisibilité.

Elle indique aux nouveaux membres actifs quelles tâches pourraient leur être proposées.

- Mise à jour de la page « Formation »
- Mise à jour des liens
- Essayer de trouver un lien « direct » vers Facebook (pour l'instant, c'est Isabelle Mambour qui fait le relais des infos)

Répartition des différentes régions, avec pour chacun, mission de vérifier ou corriger :

- Nom de la Région
- Nom du Conservatoire
- Téléphone + Site Adresse
- Classe d'accompagnement ? Initiation à l'accompagnement ? U.V. D'accompagnement ?

Distribution des tâches par région :

- 1) Auvergne - Rhône - Alpes : D.Clénot, M.Duinat, C.Goubin
- 2) Bourgogne-Franche-Comté : O.Ramillon, N. Magasari
- 3) Bretagne : L.Marliac
- 4) Centre - Val de Loire : C.Petit
- 5) Corse : D.Clénot
- 6) Grand Est : C. Goubin (+missionner adhérent)
- 7) Hauts-De-France : M.Duinat
- 8) Ile-De-France : C.Marruedo-Vernay (75,77,78,91) I.Mambour (92, 93, 94, 95)
- 9) Normandie : L. Zehmann- Lavignolle
- 10) Nouvelle Aquitaine : C. Elasmarr
- 11) Occitanie : D.Alibert
- 12) Pays de Loire : C.Forin
- 13) Paca : C.Marruedo -Vernay
- 14) La Réunion : D.Clénot (+missionner adhérent)

### **- Evènement 20 ans**

Moment pour effectuer un bilan du chemin parcouru et de poser des perspectives.

Période envisagée : automne 2020 (10/10/20 ?) Lieu : plutôt à Lyon qui est lieu où est née l'association.

Il faudra en faire une bonne communication, la journée pourrait aussi s'articuler autour d'un thème. Il faudrait que ce soit fédérateur, il serait important de pouvoir augmenter le nombre d'adhérents. Cela permettrait de pouvoir proposer plus d'actions.

Propositions diverses :

- Film suivi d'un débat
- Bilan sur le métier
- Bilan des 20 ans
- Nouvelles technologies (influence sur le métier/particulièrement sur l'accompagnement de la danse)
- Travail sur les pathologies des musiciens
- Notion d'accompagnement « durable »
- Invitations vers les anciens membres et adhérents

**Date envisagée : le 10/ 10/ 2020**

C. Petit : Il se définit comme un pianiste « numérique » : il joue 95% du temps sur un clavier numérique, 4% sur un mauvais piano, et seulement 1% sur un bon instrument.

L'accompagnateur est en concurrence avec la machine : la pratique acoustique sort du champ d'activité régulier.

C. Forin « Le rapport à l'écoute a beaucoup changé dans la société »

C. Elasmarr : « Il faudrait initier un débat au sein de la FDCA et de la formation au DE à Lyon »

D. Clémot : « Oui, on y a pensé, il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine A Lyon les formations proposées par le Cefedem et le Cnsm n'ont pas de liens »

C. Elasmarr : Elle propose de faire venir à notre journée d'anniversaire de futurs enseignants pour qu'ils soient directement au contact avec les accompagnateurs professionnels et enseignants de la discipline.

#### - Divers

D. Clémot : La formation spécifique à l'accompagnement est une spécificité française. (Tout comme la FM...) Les étudiants aujourd'hui ont de plus en plus envie d'aller étudier à l'étranger. Ce n'est pas toujours facile de bien les conseiller sur les choix à faire.

Par exemple en Suisse à la Haute Ecole de Genève : on ne peut faire de l'accompagnement qu'après un bachelor de piano qui ouvre soit à un master d'accompagnement ou un master de pédagogie Sur leur site les pianistes accompagnateurs sont présentés comme « pianistes » Le terme d'accompagnement semble toujours dévalorisant.

C. Elasmarr : les chanteurs étrangers sont toujours stupéfaits des compétences spécifiques françaises (transposition, réduction d'orchestre etc...)

On revient sur le souhait de fédérer plus de professionnels de l'accompagnement dans les débats et dans l'association. On parle de la présence d'adhérents-tes à l'AG et de la difficulté pour mobiliser les énergies.

C. Forin : Ce n'est pas toujours facile de motiver les musiciens dans des actions collectives. On est souvent assez individualistes.

M. Duinat : c'est aussi un métier à « flux tendu » ...c'est toujours compliqué de se libérer.

C. Marruedo-Vernay : Cela ne motive pas toujours de se déplacer juste pour une AG. La relier à un événement comme les journées du hautbois, avec des stands, des instruments ?

D. Clémot : il faudrait peut-être revenir sur la présentation de la convocation (à l'AG)

- Notion de communication à revoir / Relier l'AG à une « formation », un thème, un débat, ?

- Insister sur la possibilité d'avoir un ordre de mission (par exemple pour les journées organisées à Strasbourg par notre collègue Elisabeth Vinciguerra)

Pour la participation à des journées spécifiques, il est toujours possible de demander un ordre de mission à son employeur (voir délibération ministérielle à ce sujet).

L'ordre de mission rentre dans le DIF (droit individuel à la formation), et est compté comme journée(s) de travail. Les tarifs de défraiements sont fixes (juste un peu plus élevés lorsque la formation se déroule à Paris)

#### Débat et réflexions diverses sur le métier :

Pôle sup de Dijon : Grille de salaire 35 h par semaine, convention collective très basse, paiement 10 mois sur 12. La directrice Viviane Amadeo a été accompagnatrice... directrice de Dijon qui est influente dans les jurys d'entrée des classes prépas.

C. Elasmarr : il y a une méconnaissance des textes de loi portant sur le métier (y compris chez les directeurs lors des entretiens d'embauche)

Chloé Elasmarr fait partie de la toute première promotion du DE d'acompt du CNSMD de Lyon 2015/2017

Elle propose de publier les infos sur le site par rapport au statut de l'accompagnateur. Evocation de l'annexe.

Pour les entretiens de recrutement : il y obligation de fiche de poste dans les établissements de taille importante.

D. Clémot : nous sommes persuadées qu'il faudrait une annexe concernant la Formation au DE

C. Goubin est ce que ces textes vont disparaître avec les réformes des critères de classement ?

D. Clémot : le problème, c'est que de plus en plus de postes sont proposés en temps non complet, avec des compétences élargies

L. Zehmann Lavignolle aborde le tract syndical du Sampl (co-signé par la Spedic) circulant suite aux réunions du Ministère.

Les informations qu'il contient (critères de classement, parcours personnalisé, etc...) ne sont pas assez précises et discutables.

Il y aura une réunion d'information au CRR de Lyon le 30 janvier organisée par Raphaele Biston (enseignante flûte) et Laure elle-même pour l'intersyndicale.

I. Mambour : En amont de ce fameux tract, un accord national entre partenaires syndicaux a été trouvé début janvier concernant entre autres la déconcentration des services culturels.

C. Marruedo-Vernay Propose pour la prochaine AG à Lyon de grouper avec des séances menées par la kiné Isabelle Muller (posture du musicien et troubles musculo- squelettiques) Elle possède une grande salle avec piano à Villeurbanne

M. Duinat insiste sur la nécessité d'éviter les « doublons » dans le travail de mise à jour du site

D. Clémot conclut l'AG en insistant sur la nécessité de communiquer sur tous les sujets.

La séance est levée à 17H40